



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 36
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Adrien GUENE
Madame Monique BAYARD	Monsieur Léo LACHAMBRE	
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Catherine MINAUX	

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Convention-cadre de partenariat 2026-2028 entre Dijon métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte-d'Or Saône-et-Loire

Depuis plus de dix ans, Dijon métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte-d'Or · Saône-et-Loire entretiennent un partenariat structurant au service du développement économique du territoire métropolitain.

La convention triennale 2023-2025 a permis de consolider une coopération étroite autour de plusieurs enjeux majeurs : accompagnement des entreprises, soutien à l'économie de proximité, attractivité économique, observatoire territorial, transitions environnementales et numériques, emploi et dialogue territorial.

Dans un contexte marqué par les transitions écologique, énergétique et numérique, les tensions sur le recrutement et les compétences, les enjeux de souveraineté économique ainsi que les évolutions des modes de consommation et de mobilité, Dijon métropole et la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire souhaitent poursuivre et renforcer leur coopération stratégique au bénéfice des entreprises et de l'attractivité du territoire métropolitain.

La convention-cadre 2026-2028 a ainsi pour objet de définir les modalités générales du partenariat entre les deux institutions pour les trois prochaines années.

Elle fixe les objectifs stratégiques communs, les axes d'intervention du partenariat ainsi que les modalités générales de financement, de suivi et d'évaluation des actions conduites conjointement.

Le partenariat s'articulera autour de cinq axes stratégiques :

- soutenir les entreprises et renforcer l'économie de proximité ;
- accompagner les transitions environnementales et les mobilités ;
- renforcer l'observation économique et l'attractivité du territoire ;
- développer l'ouverture internationale et les filières stratégiques ;
- favoriser l'emploi, l'orientation et le dialogue territorial.

La convention-cadre prévoit une déclinaison opérationnelle annuelle sous forme d'avenants précisant les actions retenues ainsi que les engagements financiers correspondants.

Au titre de l'année 2026, dix actions opérationnelles ont été définies conjointement entre Dijon métropole et la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire :

Axe 1 – Soutien aux entreprises et à l'économie de proximité

Informier et sensibiliser les TPE sur la thématique de la sécurité et de la tranquillité publique ;
Faciliter l'accès des entreprises locales aux marchés publics de Dijon métropole.

Axe 2 – Transitions environnementales et mobilités

Mobilité des salariés et accompagnement des Plans de Mobilité Employeurs ;
Accompagnement de la stratégie de transition alimentaire PRODIJ.

Axe 3 – Observation économique et attractivité

Observatoire de l'activité commerciale de la métropole ;
Observatoire et valorisation de l'immobilier d'entreprise – IMDEX ;
Suivi des entreprises à capitaux étrangers.

Axe 4 – Développement international et filières économiques

Mobilisation des entreprises exportatrices sur les actions internationales de Dijon métropole.

Axe 5 – Emploi, orientation et dialogue territorial

La FabriK de l'Orientation ;
Animation du réseau des Clubs des Entreprises Métropolitaines ;
Événement la Nuit de l'Orientation.

Ces actions contribueront à renforcer l'accompagnement des entreprises, à améliorer la connaissance économique du territoire, à soutenir les transitions des activités économiques et à favoriser l'emploi et l'attractivité métropolitaine.

L'engagement financier de Dijon métropole en faveur de la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire pour la mise en œuvre de ces actions est de 450 000 euros sur 3 ans (2026- 2028).

La participation de la métropole au titre de l'année 2026 s'élève à 169 775 euros. Le tableau de répartition des financements par volet et par action est joint au présent rapport.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention-cadre de partenariat 2026-2028 à conclure entre Dijon métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte-d'Or Saône-et-Loire ;
- **d'arrêter** le montant de la subvention à la CCI Côte-d'Or . Saône et Loire à 169 775 € pour l'année 2026 ;
- **d'attribuer** la somme selon les termes de la convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention-cadre, l'avenant annuel 2026 ainsi que tout acte nécessaire à leur exécution.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	